

REUNION CONSEIL MUNICIPAL
du Samedi 4 février 2017

PRÉSENTS :

Gilles RUAT, Annie CARLET, André RICHARD, Martine ROBERT, Pascal MARTIN, Christian BOURDIER, Serge COHADE, Christian ROYER, Daniel VAUZELLE, David VIALLET, Yves ATTARD

POUVOIRS :

Andrée LIONNET a donné pouvoir à Gilles RUAT

ABSENTS :

Chantal LIOTARD, Claire VIGOUROUX

1- Approbation du dernier compte-rendu :

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Acquisition du mobilier pour les salles destinées aux jeunes et aux associations.

Ce choix s'est effectué avec la participation d'une quinzaine de 'jeunes' dans le cadre du budget fixé par le CM. Cela concernait :

-Le mobilier 'espace jeunes' (tables, chaises, chauffeuses) pour un montant de 3527,25 € HT

-Celui concernant la salle des associations et la salle de cuisine pour un coût de 6783,65 € HT soit 5 chaises et 12 tables.

-L'équipement de l'espace de convivialité en matériel électro-ménager, dont un four micro-onde multifonctions, un domino deux feux à induction, un grand réfrigérateur ainsi qu'un grand téléviseur pour la salle des jeunes . Ceci pour un montant de 2116 € TTC

Ces choix sont approuvés à l'unanimité par le CM.

M le Maire passera donc commande rapidement pour des livraisons au plus tôt.

3- Approbation des comptes de gestion

Les comptes de gestion ont été approuvés à l'unanimité.

4- Présentation et approbation des comptes administratifs :

BUDGET EAU

→ *Section de fonctionnement*

Dépenses : 68 311.63 € dont 6 841.02 € de charges à caractère général, 1 000 € de charges de personnel et 9 241.84 € de charges financières.

Recettes : 146 981.48 € dont 113 119.20 € de vente d'eau et 25 288.14 € d'excédent reporté.

→ *Section d'investissement*

Dépenses : 36 780.67 € dont 24 530.931 € de remboursement de capital d'emprunt

Recettes : 128 635.56 € dont 66 937.56 € d'excédent reporté et 30 000 € d'affectation de résultat de fonctionnement.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

→ *Section de fonctionnement*

Dépenses : 54 106.36 € dont 7 212.85 € de charges à caractère général, 8 000 € de charges de personnel et 4 172.23 € de charges financières.

Recettes : 73 284.20 € dont 38 710.93 € de vente de produit (redevance d'assainissement) et 9 225.74 € d'excédent reporté.

→ *Section d'investissement*

Dépenses : 37 217,57 € dont 17 990.99 € de remboursement de capital d'emprunt

Recettes : 48 721.17 € dont 10 000 € d'excédent de fonctionnement reporté et 7 598.17 € d'excédent d'investissement reporté.

BUDGET POLE COMMERCIAL

→ *Section de fonctionnement*

Dépenses : 4 084.34 € correspondant aux intérêts d'emprunt

Recettes : 23 872 € correspondant aux loyers des commerces.

→ *Section d'investissement*

Dépenses : 36 480.24 € dont 23 944.45 € de remboursement du capital d'emprunt et 12 535.79 € de déficit reporté.

Recettes : 18 924.62 € correspondant à l'affectation du résultat de 2015

BUDGET LOTISSEMENT

→ *Section de fonctionnement*

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 22 150.50 € correspondant à l'excédent reporté

→ *Section d'investissement*

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

BUDGET STATION SERVICE

→ *Section de fonctionnement*

Dépenses : 363 064.91 € dont 337 681.23 € d'achat de carburant et 5 000 € de charges de personnel.

Recettes 370 322.17 € dont 362 717.07 € de vente de carburant

→ *Section d'investissement*

Dépenses : 14 204.62 € dont remboursement de 2 200 € au budget communal et report du déficit de 4 399.62 €

Recettes : 15 488.45 € dont 1 872.45 € d'affectation de résultat de 2015

BUDGET COMMUNAL

→ *Section de fonctionnement*

Dépenses : 827 591.80 €

Charges à caractère général : 278 523.92 €

(Combustibles, électricité, tonte, entretien bâtiments et matériel et voirie, fournitures scolaires...)

Charges de personnel : 296 891.62 €

Charges de gestion courante : 75 983.78 € (service incendie 32 779.38 €, indemnités élus, subventions aux associations)

Charges financières : 10 791.20 € d'intérêts d'emprunts

Recettes : 1 292 447.55 €

Travaux en régie, produits des services : 136 860.13 €

Impôts & taxes : 713 595.34 €

Dotations & participations : 232 190.48 €

(Dotations Etat, Région, Département, aides emploi-jeune)

Produits financiers, produits exceptionnels, divers : 28 742.24 €

Excédent au 31/12/2015 reporté : 72 902.33 €

→ *Section d'investissement*

Dépenses : 953 812.08 €

Remboursement de capital d'emprunts 66 374.78 €

Etudes et subventions d'équipement versées : 38 283.89 €

Immobilisations en cours : 662 763.37 €

Travaux en régie et divers : 82 477.99 €

Recettes : 1 093 201.75 €

Excédent au 31/12/2015 reporté : 251 767.14 €

Affectation du résultat de fonctionnement de 2015 : 500 000 €

Subventions d'investissement : 93 004.50 €

FCTVA : 43 858 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2016.**5- Approbation des affectations de résultats.**

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal avant le vote du budget.

6- Vente de terrain à Bussac-Bas

Convoqués le 29 janvier 2017 les habitants concernés ont donné leur avis par vote sur la vente de la parcelle A 01037 d'une superficie de 640 m² de la section de Bussac-Bas à Monsieur Nicolas PAULET qui en a fait la demande. Sur les 32 électeurs inscrits, 15 se sont déplacés pour voter : suffrages exprimés : 15 ; Votes pour la vente : 8, votes contre la vente : 7

Monsieur le Maire propose la vente de cette parcelle (640 m² à 4 euros le m²) à M PAULET demandeur, à condition que soit stipulé sur l'acte administratif, un droit de passage au profit du propriétaire de la parcelle A1075 (accès à son garage).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7- Convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal (site internet camping)

Dans le cadre de la mise en valeur et de la promotion du camping, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec L'Office de Tourisme Intercommunal pour la création d'un site internet pour un coût de 320 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8- Validation de la nouvelle fiscalité communautaire

La nouvelle communauté de communes est issue de la fusion de quatre communautés qui avaient des fiscalités différentes, aujourd'hui cette fiscalité doit être harmonisée. Parmi les solutions envisagées pour procéder à cette harmonisation, le Conseil communautaire propose celle dite de « neutralisation fiscale » qui n'apportera pas de changement au montant total de la contribution de chaque administré en matière de taxes foncières et d'habitation.

Concernant notre commune, la nécessité de cette harmonisation fiscale se traduira par une hausse de la fiscalité communautaire qui sera compensée par une baisse des taux communaux pour chaque contribuable, le principe de neutralisation fiscale conduira la communauté de communes à verser à la commune une attribution dérogatoire pour compenser sa baisse de rentrées fiscales due à cette variation des différents taux de chaque collectivité.

9- Délibération pour la rémunération des élus

Cette rémunération faisait référence à un pourcentage de l'indice 1015, indice terminal de la fonction publique mais cet indice ayant varié au 1^{er} janvier 2017 et étant amené à varier les années suivantes, il est proposé de prendre une délibération qui ne fasse référence qu'à l'indice terminal de la fonction publique ceci sans plus de précision plutôt qu'à un indice figé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

10- Avis du Conseil Municipal sur une mesure de carte scolaire

Suite au passage en RPI de notre école avec celle de Vissac-Auteyrac, Monsieur l'Inspecteur d'Académie informe les élus de notre commune que le Comité Technique Spécial Départemental a attribué un ½ poste sur notre école. Le CM regrette la suppression d'un poste sur l'école de Lachaud et donne un avis favorable à l'attribution d'un demi-poste (Plus De Maîtres Que De Classes) sur l'école de Siaugues, en souhaitant qu'il soit pérennisé.

11- Travaux et informations diverses

- Approbation à l'unanimité du nouveau périmètre du site Natura 2 000 « Gorges de l'Allier et affluents », le tracé proposé par les comités de pilotage à M le Préfet, a pris en compte les différentes remarques émises par la commission agricole.

- La réception des travaux de la maison de la vie communale a été effectuée et a donné lieu à quelques réserves mineures auxquelles des corrections seront rapidement apportées.

- Le local de l'association de pétanque est terminé.

- Les travaux de démolition de la maison Bourdier sont bien avancés et devraient voir leur achèvement courant mars.

- Les travaux du camping ont débuté, la réalisation des longrines par les employés communaux (fondations) permettra la mise en place des chalets pour leur pose début avril.

- Le Conseil Municipal autorise M le Maire à engager des travaux de réfection de la voirie goudronnée notamment sur la route de Lair et au village de Boissières pour un montant de 6 000 € HT. Ces travaux venant s'ajouter à ceux prévus dans le cadre de la demande de subvention DETR.

Prochain Conseil Municipal : Samedi 8 Avril 2017 à 9h00